Fédération des producteurs
acéricoles du Québec
555, boulevard Roland-Therrien
bureau 525, Longueuil, Québec, J4H 4G5

MODÈLE
MISE EN DEMEURE
RETOUR DES BARILS

- ➲ **Mise en demeure, format.DOC ..... 1 page**
- ➲ **Mise en demeure, format.PDF ..... 1 page**

Le xx xxxxxxx 20xx **<u>MISE EN DEMEURE</u>**

Xxxxxxxx Xxxxxxx Xxxxxxx
(Monsieur ou Madame Prénom et Nom du destinataire)
xxx, xxxx xxxxxxxx
(Adresse complète)
Xxxxxxx (Xxxxxx) XXX XXX
(Ville Province et Code postal)

Objet : Retour de barils

Monsieur, *(ou Madame)*

En vertu de l'article 7.04 de la Convention de mise en marché du sirop d'érable pour les années de commercialisation 20xx et 20xx, il est écrit que « *l'Acheteur autorisé doit retourner au Producteur ses barils au plus tard le 28 février de l'Année de commercialisation e cours, à moins d'une entente écrite avec un Producteur en regard d'autres modalités de retour de Baril* ».

Or, le xx xxxxx 20xx (ou vers le xx xxxxx 20xx), je vous ai livré xx barils dont vous avez d'ailleurs accusé réception.

En date d'aujourd'hui, vous ne m'avez pas encore retourné ces barils, sans que nous ayons pris entente écrite à cet effet, donc en dérogation flagrante avec l'article 7.04 ci-dessus mentionné.

Je vous mets donc en demeure de me retourner ces xxx barils d'ici dix (10) jours, soit au plus tard le xx xxxxxxx 20xx *(10 jours après la date inscrite en entête de cette lettre)*, à défaut de quoi je me verrai dans l'obligation d'entreprendre toutes les démarches légales que je jugerai nécessaires pour que vous respectiez l'article 7.04 de ladite convention.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Xxxxxxx Xxxxxxxx
(Nom du producteur)

_____
(Signature du producteur)

Le xx xxxxxxx 20xx **<u>MISE EN DEMEURE</u>**

Xxxxxxxx Xxxxxxx Xxxxxxx
(Monsieur ou Madame Prénom et Nom du destinataire)
xxx, xxxx xxxxxxxx
(Adresse complète)
Xxxxxxx (Xxxxxx) XXX XXX
(Ville Province et Code postal)

Objet : Retour de barils

Monsieur, *(ou Madame)*

En vertu de l'article 7.04 de la Convention de mise en marché du sirop d'érable pour les années de commercialisation 20xx et 20xx, il est écrit que « *l'Acheteur autorisé doit retourner au Producteur ses barils au plus tard le 28 février de l'Année de commercialisation e cours, à moins d'une entente écrite avec un Producteur en regard d'autres modalités de retour de Baril* ».

Or, le xx xxxxx 20xx (ou vers le xx xxxxx 20xx), je vous ai livré xx barils dont vous avez d'ailleurs accusé réception.

En date d'aujourd'hui, vous ne m'avez pas encore retourné ces barils, sans que nous ayons pris entente écrite à cet effet, donc en dérogation flagrante avec l'article 7.04 ci-dessus mentionné.

Je vous mets donc en demeure de me retourner ces xxx barils d'ici dix (10) jours, soit au plus tard le xx xxxxxxx 20xx *(10 jours après la date inscrite en entête de cette lettre)*, à défaut de quoi je me verrai dans l'obligation d'entreprendre toutes les démarches légales que je jugerai nécessaires pour que vous respectiez l'article 7.04 de ladite convention.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Xxxxxxx Xxxxxxxx
(Nom du producteur)

_____
(Signature du producteur)